



Association naturaliste et entreprise, quel partenariat ?

Licence Professionnelle Coordinateur de Projets en Education à l'Environnement pour un Développement Durable et Réseaux, LPCEEDDR, SupAgro Florac, 2011-2012

Rapport du stage réalisé par Sophie Cossin à la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault, avril à juin 2012

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Valérien Tabard, animateur de la LPO, pour sa disponibilité, son énergie et ses foultitudes d'idées, Véronique Arnaud-Ulliet pour ses précieux conseils en tant que médecin coordonnateur en EHPAD, Alain Manuel pour sa discrète mais néanmoins efficace présence tutoriale à mes côtés, ainsi que toutes les personnes qui m'ont gentiment accompagnée dans ma démarche.

Illustration de couverture faucon crécerellette©Christian Rambal-LPO34

Table des matières

Remerciements.....	1
Introduction	3
1 - Le contexte	5
1.1 Territoire et acteurs en présence	5
1.2 La Ligue pour la Protection des Oiseaux.....	6
1.2.a LPO Nationale	6
1.2.b LPO Hérault.....	7
1.3 La mission confiée	8
2 - Associations d'éducation relative à l'environnement et entreprises, partenaires dans quelle mesure ?	10
2.1 Aujourd'hui	10
2.2 Que veut dire partenaires ?	11
2.2.a Définitions	11
2.2.b Les objectifs.....	12
2.2.c Les catégories de partenariats.....	12
3 - l'exemple de la LPO Hérault et les EHPAD du département	14
3.1 Qu'est-ce qu'un EHPAD ?.....	14
3.1.a La personne âgée est un résident et non un patient	14
3.1.b L'animation en EHPAD	15
3.2 EHPAD et LPO	16
3.2.a Les Refuges LPO	16
3.2.b Les points communs	16
3.3 Les étapes	17
3.3.a La prise de contact	17
3.3.b Le dossier de présentation.....	18
3.3.c Le premier rendez-vous	18
3.4 et ensuite... ..	19
3.5 L'analyse des résultats	19
3.5.a Les contacts	19
3.5.b Le dossier	20
3.5.c Les rendez-vous	20
4 - La suite... ..	21
4.1 ...pour la LPO	21
4.1.a Un engagement commun	21
4.1.b Les cinq sens	21
4.1.c Du local au national	22
4-2 Ce que j'en ai tiré	22
4-2-a La mise à l'ouvrage	22
4.2.b Le partenariat	22
Conclusion	24
Bibliographie.....	26
Sitographie	27

Introduction

Ce que tu ne fais pas avec moi, tu le fais contre moi

Gandhi

Quelle couleur aura notre avenir ? Le gris du tombeau ou la chlorophylle de l'espérance ?

Yves Paccalet, in *Sortie de secours*

Dans un monde où tout va trop vite, il faut prendre le temps. Celui d'observer, de ressentir, d'assimiler, de comprendre, de connaître. « *Vivre ici et maintenant* » selon la formule de Lucie Sauvé.

Les acteurs de l'éducation relative à l'environnement l'on compris qui, forts de valeurs et de principes, tentent d'amener à la prise de conscience que c'est aujourd'hui qu'il faut agir. Pas seulement auprès des enfants, les décideurs de demain, mais aussi auprès des adultes, les votants d'aujourd'hui.

Aller chercher l'adulte sur son lieu de travail, dans son quotidien, voilà des actions auxquelles réfléchit de plus en plus la sphère de l'éducation à l'environnement. Mais associations d'éducation relative à l'environnement et entreprises peuvent-elles être partenaires, et dans quelle mesure ? C'est à cette question que ce rapport tente de donner un élément de réponse.

De son côté, la stagiaire désirait faire entrer l'éducation relative à l'environnement dans le cadre de l'entreprise sans avoir d'idée précise quant aux interlocuteurs à cibler. L'oiseau est le premier élément naturel auquel on s'intéresse quand on veut se rapprocher de la nature. Il fait aussi partie intégrante de notre vie, il appartient à la mémoire affective, la dernière qui reste

quand toutes les autres sont déficientes. C'est pourquoi La Ligue pour la Protection des Oiseaux -LPO- paraissait la structure la plus à même de mener à bien ce projet.

Quant à la LPO Hérault, son directeur souhaitait aborder ce sujet depuis un certain temps déjà, mais n'avait ni les moyens ni le temps de s'atteler à la tâche.

C'est de la rencontre de ces deux envies qu'a été déterminée la mission principale de ce stage : créer des partenariats avec le monde de l'entreprise autour de projets d'éducation à l'environnement afin de sensibiliser le public salarié du privé et d'accompagner les structures dans la voie du développement durable.

L'idée de s'adresser aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -EHPAD- du département est arrivée plus tard, après quelques tâtonnements. Fallait-il aller à la rencontre de grandes entreprises, soucieuses de leur image ? Ou valait-il mieux cibler des petites structures bien ancrées dans le territoire ? C'est cette seconde option qui a été choisie, garante d'un dialogue entre acteurs soucieux d'enjeux convergents.

Il existe environ 200 EHPAD dans l'Hérault. La valeur d'exemplarité de ces petites structures maillant le territoire n'est pas à démontrer. D'autant plus que la population sensibilisée ne se réduit pas aux résidents, mais aussi aux salariés, aux familles, aux professionnels de santé intervenant dans l'établissement, aux scolaires...

Ce rapport est articulé en quatre parties :

- Dans un premier temps sera développé le contexte dans lequel s'est déroulé le stage.
- Une deuxième partie explorera ensuite ce qui a déjà été produit sur la thématique du partenariat entre associations d'intérêt général et entreprises.
- La troisième partie s'attachera à décrire les actions menées précisément dans le cadre du projet LPO-EHPAD.
- Et enfin une quatrième partie élargira le champ des possibles.

1 - Le contexte

Cette première partie est destinée à donner un aperçu des conditions qui ont mené à la mise en place du projet.

1.1 Territoire et acteurs en présence

La population héraultaise croît de manière importante depuis plus d'une vingtaine d'année. Le département accueille actuellement environ mille nouveaux habitants par mois. Il est important de noter que presque 25% de la population a moins de vingt ans, et 18% a plus de soixante ans. Territoire jeune, donc, mais aussi très attractif pour les retraités. Les contraintes de cette croissance sur le territoire - environnementales, structurelles, en matière d'équipement... - en sont renforcées.

La présence des acteurs de la protection de l'environnement en est de ce fait encore plus nécessaire.

L' Hérault est un territoire où les associations d'éducation à l'environnement sont nombreuses et actives. Le département est doté d'un réseau, Coopère34, né en 2003 - ses statuts sont déposés en 2008 - permettant à chaque acteur de l'éducation à l'environnement de partager ses expériences, de trouver des ressources, des interlocuteurs pertinents sur le territoire... Le réseau est force de représentation politique, de propositions. Il met à disposition des adhérents des ressources et dispositifs pédagogiques, les accompagne dans leur formation, communique et informe les participants. Il adhère lui-même au réseau régional, le GraineLR, et au REN, Réseau Ecole et Nature, national.

Ce paysage est assez singulier en France. En effet, le Languedoc Roussillon est la seule région dont tous les départements sont dotés de réseaux formels d'acteurs d'éducation à l'environnement, ce qui prouve son dynamisme et sa force d'exemplarité.

Mais toute médaille a son revers, et les soixante dix associations ayant pour objectif l'éducation à l'environnement dans l' Hérault se doivent d'être innovantes, percutantes, originales, pour se démarquer et pouvoir continuer à mener à bien leurs missions de protection de l'environnement et de démarche de développement durable.

1.2 La Ligue pour la Protection des Oiseaux

1.2.a LPO Nationale

La Ligue pour la Protection des Oiseaux est une association loi 1901 née il y a exactement 100 ans, lorsque une poignée de personnes s'est opposée à la chasse aux macareux, qui menaçait sérieusement de faire disparaître l'espèce, sur l'archipel des Sept Îles, face à Perros-Guirec.

Depuis, elle a fait son chemin, et c'est maintenant forte de son réseau de 72 associations locales, groupes, relais et antennes - représentant 45000 adhérents - que la LPO poursuit sa mission de sauvegarde de l'avifaune et de la biodiversité.

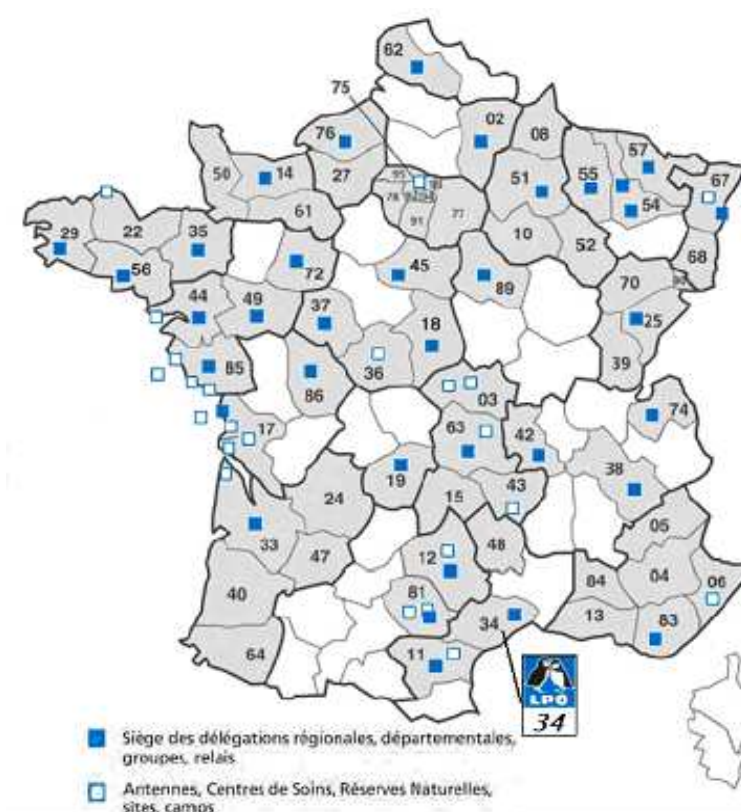


Illustration 1: Le réseau LPO

Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1986, agréée pour la protection de la nature, pour ses activités d'éducation, par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Elle contribue à une dynamique mondiale à travers le réseau BirdLife International (110 pays, plus de 2 millions d'adhérents), dont elle est le représentant officiel en France.

Son activité s'articule autour de trois grandes missions : protection des espèces, conservation des espaces, éducation et sensibilisation.

En 2012, la LPO a souhaité se fixer de nouvelles ambitions et se dote d'une stratégie à cinq ans. Il s'agit à la fois de faire un bilan dans un contexte environnemental en profonde mutation, et de se projeter dans l'avenir. Son objet « *étudier, protéger les oiseaux sauvages, leurs habitats et la biodiversité, en œuvrant avec et pour les hommes pour l'utilisation durable des ressources naturelles* » devient : « **Agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation** » (in *2012-2017 une stratégie au service de la biodiversité*, LPO 2012).

On le voit, la place de l'éducation et de la sensibilisation – donc de la connaissance - est primordiale. La LPO intègre l'humain à la place qui est la sienne, inclus dans la biodiversité. Dans son projet éducatif (annexe 1), la LPO souligne que « *indissociable de la démarche de préservation, l'éducation à l'environnement permet à tous les publics d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques pour participer de façon responsable et efficace à la prévention, à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement* ».

1.2.b LPO Hérault

Chaque association locale répond aux objectifs de la LPO nationale, tout en gardant son autonomie de fonctionnement : les disparités sont grandes dans les actions menées, dans le choix d'une équipe salariée ou non.

La LPO Hérault est née en 2006 de la volonté d'un groupe d'ornithologues passionnés. Son objet est celui de la LPO nationale, ses statuts juridiques lui sont propres.

Elle compte aujourd'hui environ 650 adhérents, dont une trentaine est activement bénévole . L'équipe salariée est composée de sept personnes : le directeur, trois experts chargés de conservation et d'études, un animateur, deux soigneuses chargées du centre de sauvegarde. L'équipe est parfois renforcée d'un service civique qui allège le travail de l'animateur concernant la vie associative.

Les missions de chacun :

Le directeur s'occupe de la partie administrative. Il prospecte pour les missions d'expertise et de conservation. Il est le lien entre les décisions du conseil d'administration de l'association et les salariés.

Les trois experts gèrent les missions de conservations (talève sultane, pie grièche à poitrine rose, rapaces, loutres...), d'expertise commandées par des tiers, d'études d'impact, de mesures compensatoires...

Deux personnes travaillent au centre de sauvegarde qui vient juste d'ouvrir ses portes à Villeveyrac. L'objectif premier du centre est la remise dans la nature, après soins et sans dépendance à l'homme, d'animaux sauvages dont certains appartiennent à des espèces rares, menacées ou patrimoniales. Ces deux personnes sont en charge du soin aux animaux recueillis, de la formation des bénévoles et volontaires, de la gestion du centre.

L'animateur est à la fois chargé de la vie associative et de l'éducation - et sensibilisation - à l'environnement. Le pôle animation existe depuis 2009. C'est sous son tutorat que le stage s'est déroulé.

1.3 La mission confiée

Le pôle animation est récent. L'animateur gère la vie associative - parfois aidé d'une personne embauchée en service civique - grâce à une offre d'animations, de sorties, de rencontres, entre les adhérents. Il gère de plus le site internet <http://herault.lpo.fr/> où l'on trouve toutes les informations nécessaires à la vie de l'association : agenda, observations, missions, covoiturage ...

Il assure de plus des animations vers des publics extérieurs, surtout écoles et centres de loisirs dans l'état actuel des choses.

Le directeur souhaite de son côté vivement développer ce pôle animation-sensibilisation, notamment en direction de nouveaux publics.

La stagiaire avait quant à elle l'envie de proposer des actions de sensibilisation à l'environnement à des entreprises du secteur privé, dont les salariés sont un public encore peu approché.

Chercher les entreprises « au petit bonheur la chance » n'aurait pas eu grand impact, il fallait trouver un domaine où les partenaires trouveraient des objectifs communs à développer. Le directeur, l'animateur et la stagiaire ont décidé de mettre en place un partenariat avec les EHPAD – établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - de l'Hérault. L'objectif est de sensibiliser à l'environnement les personnes âgées sur leur cadre de vie, avec

l'aide des salariés des maisons de retraites, des familles, et des enfants des écoles ou centres de loisirs proches. Rappelons que l'Hérault est un territoire qui vieillit, et 6% de l'emploi est consacré aux services à la personne, en grande partie au profit des personnes âgées (*source INSEE*). Le projet répond pleinement aux recommandations du projet éducatif de la LPO, dans le cadre des publics accueillis : « **Publics spécifiques** : *en difficulté sociale, en insertion, en situation de handicap (mental, physique, sensoriel), personnes âgées et personnes en soins, etc.* » (annexe 1).

L'impact est triple en matière d'environnement dans cette démarche : préservation des espèces avec création d'un espace protégé, sensibilisation de publics différents à la protection de l'environnement - personnes âgées, encadrement, familles..., mieux-être apporté aux personnes âgées, souvent en manque de repères affectifs en fin de vie.

2 - Associations d'éducation relative à l'environnement et entreprises, partenaires dans quelle mesure ?

2.1 Aujourd'hui

Nous l'avons vu dans la première partie, l'Hérault est un territoire dynamique dans le champ de l'éducation à l'environnement. Soixante dix associations œuvrent tout au long de l'année à la sensibilisation des écoliers et du grand public aux questions environnementales. Mais le territoire n'est pas si grand, et si la population augmente régulièrement, il est parfois difficile pour les associations de trouver leur place.

Parallèlement, une réflexion est en cours sur la place de la sensibilisation de l'adulte à l'environnement. Les enjeux de protection de la planète dépassent largement le cadre de l'école, et même s'il est indispensable d'éduquer l'enfant à l'environnement, ce n'est pas suffisant. De manière globale, on ne peut plus se contenter d'inculquer les « bonnes pratiques » aux écoliers en espérant que ceux-ci les reproduiront chez eux et feront adopter les bons gestes à leurs parents. Doit-on alors se contenter de laisser l'adulte venir à nous ? La réponse semble aller de soi. Où et quand aller le chercher, le rencontrer ? Jusqu'à maintenant, les associations ont développé une gamme de formations, d'animations, en direction des adultes dans le champ privé. De nombreuses manifestations tentent de le faire venir par lui-même... Mais si la personne n'est déjà pas un peu ouverte aux questions environnementales, de par ses enfants, sa sensibilité propre, son histoire..., aura t-elle la curiosité de consacrer du temps à ce sujet ? N'est-il pas plus pertinent aujourd'hui d'aller à sa rencontre sur son lieu de travail, de l'accompagner dans sa démarche de protection de l'environnement à tout instant, chez lui ou au travail ? La question est posée, des réponses naissent petit à petit.

Rien a priori de plus éloigné que le monde de l'entreprise et celui des associations d'éducation relative à l'environnement. En effet, économie de marché et intérêt général peuvent être deux notions qui semblent très éloignées l'une de l'autre. Ce n'est heureusement pas toujours le cas dans la réalité et de plus en plus de dirigeants deviennent des colibris¹ de la protection de l'environnement. C'est là qu'interviennent les associations de protection de l'environnement.

¹ Légende amérindienne : un jour, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes d'eau avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! » et le colibri lui répondit « Je le sais, mais je fais ma part. » Kaizen n1, mars-avril 2012

Leur expertise, leur savoir-faire, sont des atouts précieux ; elles deviennent des interlocuteurs privilégiés. Quant à ceux qui n'ont pas encore cette sensibilité, aux associations d'aller les chercher, non pas de manière aléatoire mais en ciblant les enjeux ou objectifs communs.

2.2 Que veut dire partenaires ?

Il existe peu de littérature sur le sujet des partenariats entre associations d'intérêt général et entreprises. L'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement -IFREE- a sorti un livret sur l'accompagnement de démarches durables, surtout orienté vers les collectivités. Le Réseau Ecole et Nature -REN- mène une réflexion sur le sujet.

La réflexion de ce paragraphe est largement issue du Référentiel « *Les partenariats associations et entreprises* », réalisé par Chorum², Le Rameau³, et CIDES⁴.

L'angle de vue déterminé dans le référentiel est celui de l'association, porteuse du projet.

Avant toute mise en projet il faut avoir en tête les trois principes qui régissent le partenariat :

- ✓ Il doit avoir un lien avec les enjeux respectifs des partenaires,
- ✓ il doit être cohérent avec les actions déjà engagées et les valeurs de chacun,
- ✓ il doit être animé pour ne pas rester lettre morte.

2.2.a Définitions

Le Larousse est plutôt sibyllin: « *système associant des partenaires sociaux ou économiques, et qui vise à établir des relations d'étroite collaboration* »

Le Dico du marketing⁵ va plus loin : « *Le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation. Le partenariat s'envisage souvent dans le cadre d'alliances. Une entreprise qui fonctionne systématiquement en organisant des partenariats est une entreprise en réseau.*

2 mutuelle de protection sociale complémentaire dédiée aux entreprises et aux salariés de l'économie sociale et solidaire www.chorum.fr

3 association qui favorise la co-construction du bien commun au travers des partenariats novateurs entre les associations et les entreprises www.lerameau.fr

4 centre de ressources et d'actions pour le développement de l'emploi de qualité dans l'économie sociale et solidaire <http://cides.chorum.fr>

5 Source : www.ledicodumarketing.fr

Le partenaire se distingue d'une partie prenante ordinaire, dans le sens que les relations opérationnelles avec le partenaire sont plus étroites. Les obligations d'une entreprise vis-à-vis d'une partie prenante peuvent découler de contraintes juridiques, se traduire par des obligations d'information, mais ne pas avoir de concrétisation opérationnelle dans le cadre de partenariats.

Les parties prenantes de l'entreprise permettent d'exprimer des attentes, les partenaires d'y répondre. »

- Un objectif commun

On le voit, la réalisation d'un objectif commun est la base de la mise en partenariat. Il est donc nécessaire à la fois de déterminer ses propres enjeux en tant qu'association, de connaître parfaitement ses objectifs et missions. Ceci afin de cibler les entreprises avec qui le partenariat pourrait être intéressant.

- Les enjeux

Même si les enjeux ne sont pas identiques, un partenariat peut contribuer à leur réalisation. Favoriser l'ancrage territorial des entreprises, améliorer leur image, mobiliser et fidéliser leurs collaborateurs, améliorer leurs performances opérationnelles... sont des enjeux auxquels peuvent répondre -parfois indirectement- les associations de protection à l'environnement.

Quant aux associations, elles doivent aujourd'hui répondre à des enjeux de financement, et à ceux de développement de projets d'intérêt général.

Les petites entreprises soutiennent plutôt des actions de proximité en faveur de l'animation du tissu local. Les associations sont perçues efficaces pour détecter sur le territoire des besoins non encore pourvus et pour faire émerger des solutions innovantes.

2.2.b Les objectifs

Que ce soit pour l'association ou l'entreprise, ils sont au nombre de quatre : ressources financières, mobilisation des compétences, implication des acteurs, innovation.

2.2.c Les catégories de partenariats

Il existe quatre catégories de partenariats en fonction des objectifs à atteindre :

- ✓ Mécénat : financier, soutien humain ou logistique. Il implique et impacte peu les deux acteurs.
- ✓ Pratiques responsables : fait appel au savoir-faire des associations, sur des sujets qui impactent l'entreprise.
- ✓ Coopération économique : contribution de chacun à une offre commune
- ✓ Innovation sociétale : capacité des associations à inventer de nouvelles solutions

De là découlent neuf modèles de partenariats :

Mécénat	Innovation sociétale	Coopération économique	Pratiques responsables
---------	----------------------	------------------------	------------------------

Modèle de partenariat	Mécénat	Engagement actif	Partage d'expertise	R&D sociétale	Modèle hybride	Coopération économique	Alternative d'intérêt général	Audit des pratiques	Prestation de service
Définition	Don sans contrepartie directe à une association d'intérêt général	Implication de l'entreprise dans le projet associatif, notamment par la mobilisation de ses collaborateurs	Echange de compétences permettant à chacun de mieux répondre à ses enjeux	Développement d'un service ou d'un produit pour répondre à un besoin non pourvu par les pouvoirs publics et les entreprises	« Joint venture » où chacun apporte des compétences et/ou des moyens pour développer un service à forte valeur ajoutée sociétale	Apport mutuel des partenaires pour renforcer l'offre de chacun en termes de produits et services	Service rendu par une association, qui constitue une alternative d'intérêt général à un service classique	Appui à la conduite du changement au sein des entreprises	Service rendu par l'association à l'entreprise qui contribue indirectement à l'intérêt général ; il peut aussi être proposé par des entreprises
Illustrations	Les appels à projets des fondations	Divers soutiens dont le mécénat de compétences	Expertise immobilière dans le champ social	Le recherche médicale avec des associations de patients	Création d'une structure commune pour la formation de salariés en insertion	Réponse commune à un appel d'offre des collectivités territoriales	Sponsoring	Audit environnemental	Achat de prestations auprès d'une entreprise d'insertion ou entreprise adaptée

Source Le Rameau

Un partenariat peut dans le temps prendre différentes formes. En effet, il paraît assez pertinent de commencer par un partenariat de prestations, afin que les deux acteurs apprennent à se connaître, puis déboucher sur un modèle hybride ou toute autre forme.

La mise en partenariat prend du temps et brûler des étapes n'aboutira en général à rien constructif, une des parties pouvant se sentir lésée, ou hors du jeu, et ne plus s'impliquer.

3 - l'exemple de la LPO Hérault et les EHPAD du département

Avant toute décision de parler de partenariat, il est important de connaître son interlocuteur, son fonctionnement, ses forces, mais aussi les points où une intervention extérieure peut amener quelque chose en plus, de l'ordre de l'image souvent, mais aussi des points de rencontres forts entre les futurs partenaires.

3.1 Qu'est-ce qu'un EHPAD ?

3.1.a La personne âgée est un résident et non un patient

L'EHPAD est un établissement médico-social. Il est avant tout un lieu de vie, collectif.

Du point de vue juridique, un EHPAD peut dépendre d'une mairie, d'un CCAS. Il peut aussi revêtir une forme privée, associative ou commerciale, sous forme indépendante ou appartenant à un groupe, tels DomusVi, Médica, Capsanté...

Il répond à de nombreux objectifs, normes et contraintes mis en place par les autorités de tutelle, c'est-à-dire le Conseil Général et l'ARS - Agence Régionale de Santé. L'ouverture est finalisée lorsqu'une convention tripartite est signée, qui définit notamment « *les conditions de fonctionnement de l'établissement tant au plan financier qu'à celui de la qualité de la prise en charge des personnes et des soins qui sont prodigués à ces dernières, en accordant une attention particulière au niveau de formation du personnel d'accueil* »⁶.

L'équipe de l'EHPAD est composée, en plus des services habituels d'une résidence collective – directeur/trice, secrétaire, personnel d'entretien, cuisinier...- d'un médecin coordonnateur, d'un cadre de santé ou infirmier référent, d'infirmiers, aides-soignants, aides médicaux psychologiques, et d'un animateur. Selon l'établissement, on peut aussi y trouver psychologue, ergothérapeute...

Il est à noter que le turn-over de ses établissements est très important, quel que soit le poste occupé, et la place des projets à long terme est souvent délaissée pour parer au quotidien.

⁶ Source www.lesmaisonsderetraite.fr

La mise en place d'un projet d'établissement, qui comprend au minimum un projet de soin et un projet d'animation, concourt à la démarche qualité de l'établissement. Un des objectifs essentiels est de proposer à chaque résident un projet de vie individualisé.

3.1.b L'animation en EHPAD

« Le dramatique de la vieillesse, ce n'est pas qu'on se fait vieux, c'est qu'on reste jeune » Oscar Wilde.

L'EHPAD accueille un public âgé dépendant, c'est-à-dire en perte d'autonomie, désorienté, souvent atteint de maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. La personne âgée dépendante est un résident avec qui on construit un « projet de vie » dans lequel on est attentif à ses envies, ses craintes, ses besoins, tant du point de vue médical que résidentiel, social ou culturel...

L'arrivée en EHPAD est souvent vécue comme une rupture. Perte des repères du quotidien, des habitudes de vie, perte d'autonomie physique et cognitive... Il est facile alors de se replier sur soi, de se fermer au monde, de rechercher un cocon rassurant. Mais si le corps est fragilisé, et l'esprit ne trouve plus de petit bonheur, la fin n'est pas loin. C'est entre autres pourquoi la place de l'animation est prépondérante en EHPAD. Plus qu'une simple activité occupationnelle, il s'agit de tisser du lien social, de générer du bien-être, du souvenir, des moments heureux tout simples.

*« Ma recette pour ne pas vieillir, c'est de continuer à m'émerveiller. M'émerveiller du lever du jour, du soleil ou de la pluie, de l'arc en ciel, des fleurs du jardin, des oiseaux qui se posent sur le rebord de ma fenêtre, du rire d'un enfant dans la rue, d'un goûter partagé, d'un sourire... »*⁷. C'est le rôle de l'animateur que de redonner aux personnes, ou d'entretenir, cette faculté à s'émerveiller.

Soulignons que faire participer à des animations des personnes très âgées demande une grande écoute de la part de l'animateur. En effet, l'attention est diminuée, les réflexes moteur sont ralentis, voire perturbés, la mémoire tend à s'effacer. L'animateur doit veiller à ne pas mettre la personne âgée en situation d'échec, de frustration. De plus, la journée répond à des codes bien définis, le goûter étant un moment auquel on ne peut déroger. Les animations doivent donc être courtes, simples, avec un apport immédiat de bien-être.

⁷ Reflexion recueillie dans le dossier Personnes Agées du Journal de l'animateur, HS n6, sept 2003

3.2 EHPAD et LPO

3.2.a Les Refuges LPO

C'est en s'appuyant sur la liste des établissements privés bénéficiant de l'agrément Refuge LPO (annexe 2) que l'idée est venue de s'adresser aux EHPAD de l'Hérault. Les Refuges sont un outil développé par la LPO, depuis 1921 en direction des particuliers, plus récemment en 2010 en direction des entreprises. Les personnes ou établissements bénéficiant de l'agrément s'engagent à permettre à la petite faune du jardin de pouvoir trouver des conditions favorables à sa présence. La LPO s'engage de son côté à leur fournir les outils et conseils nécessaires à la mise en place du Refuge. Un diagnostic des espèces présentes en début et fin de programme est de plus proposé aux entreprises, afin de chiffrer leur action précisément.

Une autre forme de Refuge existe parallèlement, et se rapproche plus de la formule proposée aux particuliers, à savoir les refuges « établissements », qui s'adressent aux collectivités, aux écoles, hôpitaux..., dans laquelle l'offre pédagogique est plus fortement développée, mais qui ne contient pas de diagnostic. Actuellement, une soixantaine d'entreprises en France bénéficient de cet agrément, dont une demi-douzaine d'EHPAD. (annexe 3) C'est sous l'impulsion d'une personne salariée adhérente à la LPO ou sympathisante que s'est effectuée la mise en Refuge, mais aucun des établissements n'est allé plus loin dans une démarche de partenariat durable.

Il est à noter que dans notre cas, les Refuges sont utilisés comme un outil à disposition des EHPAD, et non comme une fin en soi.

3.2.b Les points communs

Une des premières étapes dans un processus de partenariat est de bien connaître les enjeux et objectifs de chacun des partenaires. Une intuition permettait de sentir que LPO et EHPAD pouvaient avoir plus de points en commun qu'à première vue. Il fallait l'étayer.

Du point de vue de la LPO :

- Les EHPAD sont des établissements majoritairement pourvu d'espaces extérieurs « naturels ». On y trouve des allées de déambulation, des bancs, des arbres, du gazon ou de la friche, parfois un jardin thérapeutique. Formidables espaces à préserver...

- Dans un monde où l'urbanisation va croissant, et où les bâtiments ne sont absolument pas pensés pour compenser la perte des habitats naturels, sauf exceptions notables, ces petits îlots de tranquillité peuvent se révéler fort utiles à la protection de la petite faune sauvage des jardins...

- Un EHPAD c'est du personnel, des résidents, des professionnels de santé, des familles, du lien intergénérationnel avec les écoles du quartier, un ancrage dans le territoire... De quoi sensibiliser de nombreuses personnes...

Du point de vue des EHPAD :

- La LPO est une association riche de son histoire, forte de ses salariés et bénévoles prêts à se mobiliser pour accompagner une sortie, installer des nichoirs, proposer des animations...

- C'est un lien vers l'extérieur, une ouverture directe sur le monde sensible qui entoure résidents et salariés.

- C'est l'apport de compétences nouvelles, l'enrichissement de sa propre offre d'animations, l'occasion d'aborder de nouvelles thématiques.

3.3 Les étapes

La durée du stage ne permet pas la finalisation d'un partenariat dit de coopération économique, ou selon le modèle hybride, mais l'objectif est au final d'y parvenir.

3.3.a La prise de contact

Avant d'engager tout processus de partenariat, il est important que les deux parties apprennent à se connaître.

La première des étapes de ce travail a été d'identifier les EHPAD du département. Le document utilisé est celui mis à la disposition par le Conseil Général de l'Hérault, recensant les établissements d'accueil pour personnes âgées, autorisés par le département. Cette autorisation est préalable à toute construction d'EHPAD, et doit répondre à un certain nombre de critères, notamment la conformité aux objectifs et contraintes du schéma gérontologique du département. Cette liste, mise à jour en mars 2012, comporte près de deux cents établissements. Le classement s'effectue par ville d'implantation. On y trouve nom, adresse et coordonnées téléphoniques des établissements, ainsi le nombre de places, dont celles

spécifiées Alzheimer, l'hébergement temporaire et l'accueil de jour, la forme juridique, l'habilitation à l'aide sociale, le tarif d'hébergement, et le coût selon la classification GIR de la personne⁸. Ce document est un document pratique pour qui désire trouver un hébergement en établissement médicalisé, mais se révèle aussi fort utile pour qui veut cibler ses interlocuteurs.

Le contact s'est effectué par mail, adressé nominativement au directeur/à la directrice, mail qui comporte en pièce jointe la plaquette Refuge LPO personnes morales (annexe 2). L'objectif est de se faire connaître des établissements.

Pour des raisons de proximité, un premier contact a été pris avec les EHPAD se situant à maximum une quarantaine de kilomètres de Villeveyrac, où se trouvent les bureaux de la LPO. Un second contact a visé les EHPAD privés commerciaux, supposés être plus aisés pécuniairement, ou plus ambitieux/curieux/disponibles dans leurs choix d'animations.

Un essai de contacter les groupes nationaux, tels DomusVi, Médica ou Korian s'est révélé infructueux.

3.3.b Le dossier de présentation

Afin de laisser à disposition des personnes intéressées un document de référence, un dossier de présentation du partenariat a été créé. (annexe 4). Il reprend les caractéristiques détaillées de la LPO, les outils qu'elle peut mettre à disposition des EHPAD, et surtout les points pour lesquels les deux structures présentes peuvent se rejoindre et agir ensemble.

3.3.c Le premier rendez-vous

A la suite de ce premier contact une dizaine d'EHPAD ont répondu favorablement à la prise de rendez-vous. Plutôt situés à l'ouest du département, ce sont des EHPAD plutôt ruraux. Le but de ses rencontres est d'expliquer de vive voix qui est la LPO, quelles sont ses missions, là où LPO et EHPAD peuvent se rejoindre en termes d'objectifs. Mais il s'agit aussi de connaître les positions des établissements en matière d'animation, leur sensibilité à la protection de l'environnement et thématiques connexes.

Les rencontres se sont effectuées le plus souvent entre l'animateur de la LPO, l'animateur-trice de l'EHPAD et la stagiaire. Parfois c'est la personne dirigeant l'établissement qui s'occupe elle-

⁸ Le **GIR** est un niveau de classement qui permet d'évaluer le degré de **perte d'autonomie** d'une personne. Il se décompose en 6 niveaux, de GIR1, la personne est en dépendance totale ou lourde, à GIR 6, absence de dépendance. C'est selon ce classement qu'on définit le bénéfice à l'allocation personnalisée d'autonomie -APA.

même du projet d'animation, et sa vision n'en est que plus globale. Un directeur a ainsi intégré le projet dans le soin plutôt que l'animation, puisque le bien être des résidents est au cœur de sa démarche.

3.4 et ensuite...

A la suite de ces rendez-vous, certains établissements ont déterminé des dates d'animations, la mise en Refuge accompagnée d'une inauguration officielle, ou sont - pour l'instant- restés en suspens.

Il est à noter qu'en plus de la dizaine de rendez-vous, cinq établissements demandent à être recontactés en septembre 2012, ou début 2013, pour faire entrer le projet dans leur budget.

Une convention – adaptable aux interlocuteurs - est en cours de rédaction afin de finaliser le projet, de le rendre pérenne.

3.5 L'analyse des résultats

3.5.a Les contacts

La prise de contact est une partie longue et fastidieuse, mais indispensable, à la mise en place d'un projet de partenariat. Elle permet d'avoir immédiatement une première idée de la disponibilité des éventuels interlocuteurs. Il est nécessaire de cibler la personne à qui s'adresser ; en effet, dans le cadre des EHPAD, il est parfois plus pertinent de s'adresser d'emblée aux animateurs qu'à la personne dirigeante. Cette dernière est peu disponible, et laisse souvent une grande latitude à ses animateurs, excepté toutefois en termes de budget, en général plutôt restreint.

Une grande question se pose quant aux modalités de ce premier contact : par courrier, voie téléphonique ou électronique, en se déplaçant directement ? les options sont nombreuses et il n'existe pas de recette miracle. Il s'est avéré ici que le choix d'envoyer un premier courrier électronique de présentation/proposition est judicieux. Cependant, une relance par téléphone est ensuite nécessaire. C'est cette relance qui a permis la prise de rendez-vous et le contact direct avec l'interlocuteur le plus pertinent selon la structure. C'est une phase qui demande du temps et de la patience, le barrage des secrétaires étant parfois difficile à passer.

Quant aux groupes privés - qui représentent environ 500 établissements en France⁹, il se peut que leur organisation ne permette pas de répondre rapidement à ce genre de proposition. La LPO nationale serait peut-être plus à même d'engager des contacts de façon plus formelle, et d'organiser à l'échelle nationale le partenariat avec les EHPAD qui en dépendent.

3.5.b Le dossier

C'est avant tout un moyen, pour les personnes rencontrées, de garder une trace de l'entretien. Ensuite, c'est un support de communication pour qui souhaite plus de renseignements, sans toutefois s'engager directement dans une démarche. Certains EHPAD contactés par mail puis téléphone voulaient avoir un peu plus de renseignements, sans prendre de rendez-vous. Un envoi par mail lui aussi, a donc eu lieu à ce moment-là.

3.5.c Les rendez-vous

Les idées, envies, motivations, questions... sont posées par des personnes. Rien de tel qu'une rencontre en direct pour Le premier rendez-vous est donc là aussi une étape fondamentale, même si, à priori, rien n'en ressort immédiatement.

De plus, ces entretiens ont permis de se faire une idée plus riche de ce qu'est un EHPAD. En effet, rien de tel que de rencontrer directement les personnes qui travaillent dans les établissements pour en comprendre, ou du moins effleurer, un certain nombre de fonctionnements. La sensibilité des personnes rencontrées aux thématiques liées à la protection de la nature est indéniable. Il en ressort de manière prépondérante que l'oiseau comme outil apportant du bien-être aux résidents est une idée forte, riche de sens, et a conforté la LPO dans sa démarche.

Les premières pierres d'un partenariat à long terme sont maintenant posées.

⁹ Source : <http://blog.capretraite.fr>

4 - La suite...

4.1 ...pour la LPO

4.1.a *Un engagement commun*

Nous n'en sommes aujourd'hui qu'aux balbutiements d'un partenariat avec les EHPAD, mais les perspectives sont encourageantes. Le stage a permis de prouver que le projet intéresse les établissements. En revanche, le manque de temps des interlocuteurs augure d'un cheminement lent jusqu'au partenariat d'actions... C'est à la LPO de prendre les initiatives et de proposer, pour l'instant, un partenariat de prestation, qui permettra aux deux parties de se connaître, de cheminer ensemble petit à petit. La démarche pourra par la suite s'étoffer, en proposant des accords avec les écoles voisines par exemple, ou en incitant les EHPAD à être force de proposition.

Dès le premier entretien, des ébauches de propositions ont été faites par les salariés : fabriquer un calendrier des migrations, et des animations, à afficher en permanence sur le site, assembler des nichoirs prédécoupés, pour faire plaisir aux messieurs bricoleurs, profiter de la balade extérieure avec le kinésithérapeute pour vérifier si un nichoir est occupé, ou pour remplir une mangeoire des boules de graisse fabriquées en atelier...

4.1.b *Les cinq sens*

Une tendance aujourd'hui dans les maisons de retraite est de vouloir faire sortir les résidents, de proposer des espaces Snozoelen extérieurs(note : le terme snozoelen est la contraction de deux mots : snueffelen – renifler, sentir – et doezelen – somnoler-. L'approche a été développée dans les années 70 par deux hollandais, Verhuel et Hulsegge, qui ont imaginé une série de propositions qui s'adressent aux cinq sens, dans un espace aménagé, propice à la relaxation et à l'exploration sensorielle¹⁰. Proposer aux personnes de s'asseoir sur un banc, d'écouter les oiseaux, le vent dans les branches, sentir la chaleur ou le froid sur la peau, goûter les plantes aromatiques du jardin thérapeutique... sont des outils que peut utiliser l'animateur de la LPO lors de ses interventions, avec par exemple des supports tels des affichettes pour retrouver le nom de l'oiseau chanteur.

¹⁰ source : <http://les.vies.denses.81.over-blog.com>

4.1.c Du local au national

Une des forces de la LPO est son réseau associatif. Le projet éducatif LPO, mené par plusieurs animateurs, explore de nouvelles voies dans des stratégies à cinq ans. Le sujet du stage précédemment développé trouve sa place tout naturellement dans cette dynamique. Un certain nombre d'animations sont prêtes, ne demandent que de légères, mais essentielles, adaptations au public âgé. La mise en commun de l'expérience acquise par les animateurs permettra d'affiner les propositions, de les étoffer, et ensuite de les présenter aux EHPAD. Rien n'empêche, de plus, de créer un réseau EHPAD national comme il existe un réseau Refuge, qui permettrait un lien fort entre les établissements, grâce à la création d'un wiki en direction des animateurs par exemple.

4-2 Ce que j'en ai tiré

4-2-a La mise à l'ouvrage

Le fait de travailler seule chez moi a induit une forme de simplicité dans la méthode de travail. Premièrement parce que je n'ai que très peu participé aux activités quotidiennes de l'association autres que la mission qui m'a été confiée. Puis, malgré la disponibilité de mon maître de stage et du directeur de l'association, les échanges ont été peu nombreux, et difficilement spontanés, ce qui empêche parfois la conversation de rebondir sur une idée, une réflexion.. au détour d'une pause.

J'ai consigné sur un journal de bord et divers documents (extrait annexe 5) l'avancée de mon travail. Aides précieuses lorsqu'il faut rappeler dix fois un correspondant fantôme...

Ces documents deviendront la base de données initiale des partenariats, permettront un retour en arrière quand nécessaire, ou de futures prospections.

4.2.b Le partenariat

Le processus de mise en partenariat est long, et la durée réduite du stage ne permet d'en aborder qu'une petite partie. Il est à mon avis important que les personnes qui portent le projet soient présentes tout au long du processus pour l'animer. De ce fait, elles sont à même de faire des propositions cohérentes grâce à leur expérience née des rencontres, des animations, des refus... Je reste quelque peu frustrée de m'arrêter avant les premières animations, mais j'espère pouvoir suivre l'évolution des partenariats enclenchés.

Un partenariat de prestation ne me paraissait au départ que peu judicieux. J'ai révisé mon jugement lorsque j'ai compris que les personnes rencontrées n'avaient aucune idée de ce que veut dire un projet en co-construction. L'emploi du temps très chargé des salariés d'EHPAD en est sans doute une raison, mais au-delà, je pense que cette méthode de travail n'est pas couramment employée. « *Tu ordonnes, j'exécute* » semble être un schéma plus courant. Il est donc préférable d'entrer en douceur dans une démarche commune. La prestation permet aux interlocuteurs de se connaître, d'apprendre à s'apprécier, et la construction commune viendra si la motivation et la disponibilité des deux parties le permet.

Je voudrais ajouter un dernier mot, concernant les financements. La plupart des EHPAD ont un budget limité concernant l'animation. En revanche, le projet de la LPO peut s'inscrire dans une démarche de soin, et à ce titre, tenter de bénéficier d'aides de fondations telles Médéric ou la fondation Alzheimer. De plus, si des écoles sont impliquées, certains financements de mairies, de département ou de région, sont accessibles. Ce n'était pas le sujet ici, mais il est judicieux de l'envisager assez rapidement dans la démarche.

Conclusion

Petite anecdote : lors d'une visite d'établissement, l'animatrice nous fait passer par l'unité Alzheimer, qui possède un petit espace extérieur. Des personnes sont là, qui s'occupent. L'animatrice nous dit « moi, vous savez, les oiseaux, à part le coucou... ». Une des personnes s'est alors mise à chanter « coucou, coucou ». Au début de la mission, je me suis souvent demandé si notre idée était bonne, si les EHPAD allaient trouver un intérêt à nous recevoir. J'ai eu, dans cette unité protégée, la confirmation que nous étions dans la bonne démarche. L'oiseau est un vecteur de la mémoire sensible. Il appartient à notre patrimoine. Il fait partie intégrante de nous, comme la nature. Et l'intégrer dans la démarche de qualité de vie des résidents en EHPAD est tout à fait cohérent et en accord avec les valeurs de la LPO.

J'avais, au départ de mon stage l'intention d'entrer en partenariat avec les viticulteurs du Pic Saint Loup en démarche bio. Un débat est actuellement vif à la LPO quant au cautionnement d'entreprises vendant de l'alcool. Je ne pouvais pas me porter en faux, et véhiculer des valeurs que tous à l'association ne partageaient pas. En revanche, l'écho a été extrêmement favorable lorsque nous avons évoqué les EHPAD. L'animateur était très motivé pour porter le projet, l'animer, lui donner vie, littéralement, après mon départ.

Alors dans quelle mesure associations d'éducation relative à l'environnement et entreprises peuvent-elles être partenaires ? L'association doit bien connaître ses propres enjeux, objectifs, et les structures avec lesquels elle veut s'engager. Même si le langage n'est à priori pas identique au départ, les deux acteurs peuvent avoir des objectifs convergents, des enjeux complémentaires. Une première rencontre est primordiale, qui permet à chacun d'apprécier l'implication possible de l'autre. C'est ce qui déterminera ensuite la forme initiale du partenariat, souvent de prestation. Puis petit à petit, sous l'impulsion de l'association, la forme peut évoluer vers un partenariat pérenne, où chacun trouvera avantage.

Le partenariat est une entreprise de longue haleine, qui ne doit pas rester lettre morte. L'essentiel est d'assurer une continuité entre la phase de préparation et le déroulé opérationnel du partenariat. C'est le rôle de l'association.

Bibliographie

Le partenariat :

Associations et entreprises, regards croisés sur le partenariat, R.E.N, 2009

Les partenariats associations entreprises, référentiel, initier ou renforcer une politique de partenariats avec les entreprises, Chorum-CIDES, Le RAMEAU nov 2011

Rapport sur les partenariats stratégiques entreprises-associations, Le RAMEAU, 2007

Rapport sur les enjeux partagés entre entreprises et associations, Le RAMEAU, 2009

Dossier « *associations/entreprises : Je t'aime moi non plus* » in Juris Association n442, juillet 2010

Dossier « *PME & associations : quels partenaires pour demain ?* » in Juris association n443, juillet 2011

Virginie SEGHERS, *Ce qui motive les entreprises françaises*, Autrement, 2007

Rapport recherche-action environnement, Caisse des Dépôts-Cides-CNARE-Le RAMEAU, 2010

Le mécénat des PME et PMI dans le secteur de l'environnement : premiers éléments pour une approche territoriale, CNAR environnement, 2008

Les EHPAD :

Florence DUFOUR-RENOUF, *Développer un projet d'animation en EHPAD au service de la vie sociale des résidents*, mémoire CAFDES, ENSP Rennes, 2006

L'animation en direction des personnes âgées :

Jacques Trémintin, Jacques Choque, Dr Jean Pierre Martin, *Les publics de l'animateur : Les personnes âgées*, in Le journal de l'Animation, Hors Série n6, septembre 2003

Sitographie

Pour connaître leurs activités, les sites des différentes associations de la LPO :

Hérault : <http://herault.lpo.fr/>

Anjou : www.lpo-anjou.org

Yonne : www.lpo.yonne.free.fr

Aquitaine : www.lpoaquitaine.org

Pays de Loire : www.loire-atlantique.lpo.fr

Pour les formations en direction des salariés :

LPO Paca : www.paca.lpo.fr

Pour connaître les EHPAD :

Groupe Domusvi : www.domusvi.com

Groupe Korian : www.groupe-korian.com

Groupe Médica : www.medica-france.fr

Groupe Orpea : www.orpea.com

Mutuelle du Bien Vieillir : www.mutuelle-mbv.fr

<http://www.memoireonline.com/09/11/4810/Reflexions-autour-du-projet-de-vie-en-EHPAD.html>

Annexes

Sommaire

Annexe 1 Projet éducatif LPO.....	3
Annexe 2 Plaquette Refuges LPO personnes morales.....	11
Annexe 3 Les EHPAD en Refuge LPO.....	13
Annexe 4 Dossier de présentation partenariat	14
Annexe 5 Extrait du journal de bord.....	22

Annexe 1

Projet éducatif LPO



Sommaire

- I. Qui sommes nous ?
 - I.1. La LPO
 - I.2. Nos Valeurs
 - I.3. Notre mission
- II. Pourquoi faire de l'éducation à l'environnement à la LPO
- III. L'éducation à l'environnement à la LPO
 - III.1. Les finalités
 - III.2. L'éthique
 - III.3. Les objectifs éducatifs
 - III.4. Les publics accueillis
 - III.5. Démarche
 - III.6. Méthode
 - III.7. Les thèmes d'éducation
 - III.8. Les moyens mis en œuvre
 - III.8.1. Des compétences
 - III.8.2. Un réseau
 - III.8.3. Des femmes et des hommes
 - III.8.4. Des sites d'accueil et des outils pédagogiques
 - III.8.5. Une stratégie

I. Qui sommes-nous ?

I.1. La LPO

Association loi 1901 depuis 1912, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) se compose d'Associations Locales, groupes, relais et antennes réunis autour d'une association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1986, agréée pour la Protection de la Nature, pour ses activités d'éducation par les Ministère de l'Éducation Nationale et de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Des femmes et des hommes sont les acteurs de la vie associative du réseau LPO.

La LPO entend partager la vision d'un monde où la biodiversité est préservée, où l'Homme vit de façon équitable et durable. Elle décline au niveau national ses missions « étudier, protéger les oiseaux sauvages, leurs habitats et la biodiversité, en oeuvrant, avec et pour les hommes pour l'utilisation durable des ressources naturelles ».

Représentant français de BirdLife International la LPO participe à la stratégie de conservation des oiseaux et de leurs milieux qu'anime BirdLife International au niveau européen et mondial et plus largement à une stratégie de préservation de la biodiversité de façon globale. Les orientations se déclinent en objectifs annuels permettant d'agir en synergie pour les oiseaux, la nature et les hommes.

Son Conseil National, instance de réflexion, de concertation et de proposition auprès du Conseil d'Administration de la LPO, regroupe l'ensemble des correspondants de la LPO : Associations Locales, groupes, relais et antenne.

I.2. Nos valeurs

Partager des valeurs donne un sens aux actions de la LPO. Elles maintiennent la cohésion et sont source de motivation.

La LPO est une association indépendante, apolitique et citoyenne ;

Elle agit avec honnêteté, désintéressement, solidarité, partage, dans un esprit de dialogue ;

Elle entend agir avec compétence, objectivité et sensibilité à l'égard des autres ;

Elle agit dans et pour l'intérêt général ;

Elle considère le respect de la vie sauvage comme essentiel au développement des sociétés humaines.

I.3. Notre mission

La LPO a pour but “ la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, la faune et la flore qui y sont associées ”, et plus globalement la biodiversité. Elle réalise des actions avec ses membres, ses abonnés, ses donateurs, ses sympathisants et avec la contribution active de milliers de bénévoles parmi lesquels les administrateurs ou des responsables d'activités soutenus par des équipes salariées motivées.

II. Pourquoi faire de l'éducation à l'environnement à la LPO ?

Si depuis l'apparition de la vie sur terre, la biodiversité n'a cessé de se diversifier malgré les grands accidents climatiques, aujourd'hui la vitesse de disparition des espèces est comparable à celle des plus grandes extinctions.

La LPO, reconnue comme expert scientifique et acteur majeur de la protection des espèces et de leurs écosystèmes, constate au quotidien la dégradation continue de notre environnement, le déclin de nombreuses espèces et la destruction des milieux naturels. 1 200 espèces d'oiseaux sont menacées de disparition au cours du XXI^{ème} siècle dans le monde. Le déclin atteint aujourd'hui des espèces communes telles que les hirondelles et les moineaux. L'oiseau étant reconnu comme indicateur de la bonne santé d'un écosystème, il permet de suivre l'évolution de la dégradation et/ou de l'amélioration de ce milieu.

En accord avec ces statuts et afin d'agir en faveur de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la LPO développe des programmes de conservation (espaces et espèces) et d'éducation vers un public large. Dans ce cadre, les programmes de conservation de la LPO intègrent un volet pédagogique.

Indissociable de la démarche de préservation, l'éducation à l'environnement permet à tous les publics d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques pour participer de façon responsable et efficace à la prévention, à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement.

« Connaître, comprendre pour mieux agir ».

En conséquence, la LPO se doit de développer ce domaine d'activités dans l'ensemble de son réseau et devenir un acteur incontournable dans ce domaine au niveau national.

III.L'éducation à l'environnement à la LPO

III.1. Les finalités

Afin de préserver les milieux naturels et les espèces sauvages, l'éducation à l'environnement à la LPO permet de transmettre des connaissances et d'éveiller le sens critique pour favoriser des comportements respectueux de l'environnement. Conformément au principe directeur de la Convention de Rio sur la diversité biologique (1992), la LPO favorise les actions locales menées à partir d'une réflexion globale et locale.

III.2. L'éthique

La LPO s'adresse à tous les publics en veillant à :

- développer le respect de soi-même, des autres et de la nature ;
- favoriser la solidarité entre les Hommes, les générations et les territoires ;
- éveiller la responsabilité de chacun envers son environnement.

III.3. Les objectifs éducatifs

- Découvrir pour susciter l'envie
- Connaître pour acquérir un savoir
- Comprendre pour saisir un sens
- Décider en connaissance de cause pour mieux agir
- Développer chez chacun sa capacité d'évaluation de ses actes.

III.4. Les publics accueillis

Grâce à des offres variées et adaptées, la LPO peut intervenir auprès d'un public large, classé en six grandes catégories:

- **Scolaires** de la maternelle aux lycées.
- **Jeunes hors scolaires** des centres d'accueil de jeunesse avec ou sans hébergement, des maisons de quartier, des Centres Communaux d'Actions Sociales, des centres sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture, des groupes jeunes, des comités d'entreprises ou d'associations, des chantiers de jeunes, des crèches, Conseil Municipal des Enfants, etc.
- **Professionnels** de l'environnement, du monde agricole, de l'éducation nationale, de l'éducation populaire, des collectivités territoriales, du tourisme, des sports de pleine nature, de la défense, des services vétérinaires, du patrimoine, etc.
- **Adultes en formation** : étudiants, enseignants en formation, animateurs sportifs et socioculturels, bénévoles associatifs, etc.
- **Publics spécifiques** : en difficulté sociale, en insertion, en situation de handicap (mental, physique, sensoriel), personnes âgées et personnes en soins, etc.
- **Grand public** : familles, individuels, touristes, comités d'entreprises.

III.5. Démarche

Cette démarche est basée sur trois axes :

- l'acquisition du « **savoir** » car une connaissance scientifique objective est la base d'une bonne appréhension des enjeux environnementaux,
- l'acquisition du « **savoir-faire** » qui consiste à articuler le « savoir » avec des méthodes d'approche pédagogique diversifiées (scientifiques, artistique, culturelle...) afin de développer la capacité à observer, comprendre et agir de manière créative, lucide et responsable,
- favoriser l'éveil sensible et émotionnel, le partage et l'écoute pour acquérir de nouvelles attitudes vis-à-vis de la nature, de l'environnement et de l'Homme : « **savoir-être** » et « **savoir-vivre ensemble** ».

III.6. Méthode

L'éducation à l'environnement doit être en prise directe avec le support éducatif que constituent les milieux naturels, le tissu social et économique, l'environnement au sens large, le réel. Il n'y a pas d'éducation à l'environnement sans une rencontre réelle et émotionnelle avec cet environnement.

Les actions d'éducation à l'environnement proposées par la LPO privilégient des pédagogies actives et de projets, dont les publics sont de fait participants et acteurs à travers des activités animées en petits groupes.

La LPO privilégie des projets pédagogiques qui s'inscrivent dans la durée. Dès lors qu'ils s'adressent au public scolaire, ils sont en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale.

Les actions de sensibilisation peuvent prendre la forme d'activités ponctuelles.

Les activités pédagogiques sont proposées sous plusieurs formes : atelier, sortie nature, visite guidée sur le terrain, rencontre, conférence, formation...

III.7. Les thèmes d'éducation

Afin de permettre à l'ensemble du réseau d'Associations Locales LPO et à la LPO France de définir des thématiques d'éducation cohérentes avec ses missions et son objet social, les thématiques suivantes ont été retenues :

1) La nature de proximité

> Refuge LPO : la découverte du milieu, la faune du Refuge, les aménagements nature...

> A l'école des oiseaux

> Biodiversité et patrimoine bâti

> Corridors écologiques, trames vertes, parcs urbains

> ...

2) Les espaces, les espèces : des lieux de vie et des modes de gestion

> Les zones humides : La mer et le littoral, vallées alluviales...

> Agriculture, ruralité et biodiversité

> Forêt et biodiversité

> Montagne et biodiversité

> Les oiseaux (les rapaces, les oiseaux migrateurs ...)

> ...

3) L'Homme, la société, l'oiseau et la biodiversité

> Faune sauvage en détresse

> Faune sauvage / faune domestique / Trafic / Respect des réglementations / Statut des espèces

> Oiseaux et nature dans le patrimoine culturel et artistique

> Influence de l'homme sur son environnement (aménagement du territoire)

> Sites d'accueil / réserves

> Ecocitoyenneté, développement durable (agenda 21)

III.8. Les moyens mis en œuvre

III.8.1. Des compétences

La LPO est un acteur privilégié de la préservation et de la gestion de la biodiversité et des espaces. Elle est à même de transmettre de nombreuses connaissances, compétences scientifiques et techniques dans ces domaines.

III.8.2. Un réseau

La LPO France agit en synergie avec le réseau d'Associations Locales LPO pour proposer à un large public de nombreuses activités locales. Ensemble, elles construisent de nombreux outils d'éducation à l'environnement qui ont pour vocation

d'être mutualisés pour en assurer leur valorisation.

La LPO organise des séminaires, des rencontres, des formations sur l'éducation à l'environnement.

III.8.3. Des femmes et des hommes

L'éducation à l'environnement à la LPO est mise en oeuvre par des salariés (coordinateurs de projets pédagogiques, animateurs de la vie associative, animateurs spécialisés dans le domaine de l'environnement, agents d'accueil) et /ou des bénévoles, tous compétents dans le domaine de l'environnement, de la pédagogie, et formés à l'encadrement de groupes.

III.8.4. Des sites d'accueil et des outils pédagogiques

La LPO dispose de lieux identifiés et d'outils performants à diffusion large : expositions, mallettes pédagogiques, dossiers pédagogiques, diaporamas, fiches techniques d'activités, etc.

Elle les mutualise pour ses animateurs salariés et bénévoles.

III.8.5. Une stratégie

- Application d'un plan d'actions quinquennal.
- Évaluation qualitative et quantitative des actions d'éducation et de sensibilisation.
- Collaboration avec les acteurs de l'éducation pour renforcer la place de la biodiversité et des grandes problématiques environnementales dans les différents programmes.



FICHE DESCRIPTIVE "ANIMATION"

Intitulé (titre):

Thème(s) :

Type d'animation :

Public concerné / Niveau scolaire :

Réalisable auprès d'un public handicapé :

Durée :

Objectifs :

Notions pédagogiques (connaissance à acquérir / savoir faire):

Descriptif (présentation résumée de l'activité):

Déroulement :

Lieu de l'animation :

Nécessité d'une préparation préalable par les participants (préparation conseillée à faire par l'enseignant) :

Nombre d'animateurs nécessaires :

Animation réalisée par :

Matériel nécessaire :

Pour poursuivre (pour travailler en classe...):

site internet conseillé :

dossier pédagogique à consulter :

Livres, CDrom parlant du sujet de l'animation :

Outil pédagogique utilisé:

Ne pas oublier :

Pour les élèves le jour J : crayon, papier, botte, ... (à remplir selon les besoins)

Pour l'animateur :

Pour faire l'animation :

Coût :

Contact :

Structure / Nom / Prénom / Adresse / Tél / Fax / Courriel



Protéger la nature de proximité, une urgence pour tous !

Chaque jour, la biodiversité subit des bouleversements dus à nos activités humaines : destruction des espaces naturels, utilisation intensive de produits phytosanitaires, urbanisation massive, comblement des mares, élimination des haies... avec comme conséquence la diminution ou l'absence des espèces, même les plus communes qui, jusqu'à peu, se multipliaient. Le respect des grands équilibres écologiques reste indispensable à toute forme de vie. Son rôle est vital pour la planète, notre alimentation, notre santé mais aussi notre économie.

Consciente de ses enjeux écologiques, la LPO s'inscrit depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire national afin de préserver la biodiversité. Forte de 46 000 adhérents, elle agit autour de trois grands domaines d'intervention : la protection des espèces, la préservation des espaces et la sensibilisation incluant l'éducation. Malgré un engagement de plus en plus fort, la biodiversité perd sa vitalité. On estime que d'ici à 2030, une espèce sur cinq pourrait disparaître*.

Actuellement le bilan fait apparaître que :



Pour enrayer la destruction de cette biodiversité, il convient que l'ensemble des acteurs de la société s'engage dans la protection de la nature de proximité en modifiant les modes de fonctionnement et en sensibilisant le grand public. Ce devoir à l'égard du vivant qui nous entoure s'inscrit désormais dans l'urgence.

Depuis sa création en 1912, la LPO a mis en place le programme "Refuges LPO" pour traiter les propriétaires et les gestionnaires de terrains (publics ou privés) à l'aide des techniques respectueuses de l'environnement et économes en énergie, ainsi qu'à adopter des pratiques simples de gestion écologique.

C'est pourquoi nous vous proposons de contribuer à la préservation et à l'amélioration de la biodiversité en créant un "Refuge LPO". En agissant à votre échelle et en fonction des particularités de votre structure, vous contribuerez, par votre engagement, à lutter contre le déclin de la biodiversité tout en vivant une heureuse complicité avec la nature qui nous entoure.

Merci d'être aux côtés de la LPO.

A. Bouvard-Ducasse
Président de la LPO

*Données issues de la 6ème vague de l'INSEE

LA CHARTE DES REFUGES LPO

En créant un Refuge LPO, mon établissement, ma collectivité ou mon entreprise s'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur le refuge et à respecter les principes suivants :

- Principe 1. Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages**
 - En préservant les oiseaux et la nature, en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands vols.
 - En diversifiant et en aménageant, selon la surface du refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
 - En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans ma région, plus résilientes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.
- Principe 2. Renoncer aux produits chimiques**
 - En adoptant un mode de gestion écologique de mon refuge et en privilégiant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques et une intervention adéquate nécessaire.
 - En privilégiant les agents naturels (compost, paillis d'herbes, etc.) pour les plantes, espèces comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.
- Principe 3. Réduire l'impact sur l'environnement**
 - En adoptant des gestes écologiques, notamment en utilisant rationnellement les ressources naturelles comme l'eau et en respectant mes déchets ménagers.
- Principe 4. Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité**
 - En m'engageant à ne pas chasser dans mon refuge et à ne pas créer une zone où la chasse peut coexister.
 - En entreprenant toute démarche utile, à mon initiative et avec le conseil de la LPO, pour que la chasse passe y être interdite dans les meilleurs délais.

LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS LOCALES LPO

Entrer en contact avec le coordinateur refuge local !

AMBIENTATION LOCALES FRANCE	ASSOCIATIONS LOCALES ESPAGNE/PORTUGAL	LPO LORRAINE FR 54 77 21 36 94 lorraine@lpo.fr	LOIRE-PIE LPO Charente maritime FR 63 54 50 30 21 charente.maritime@lpo.fr	LPO NORMANDIE FR 50 33 33 33 33 normandie@lpo.fr	LPO NORMANDIE FR 50 33 33 33 33 normandie@lpo.fr
LPO ALPES FR 04 38 22 37 36 alpes@lpo.fr	LPO ALPES FR 04 38 22 37 36 alpes@lpo.fr	LPO ANJOU FR 02 37 64 44 24 anjou@lpo.fr	LPO ANJOU FR 02 37 64 44 24 anjou@lpo.fr	LPO ANJOU FR 02 37 64 44 24 anjou@lpo.fr	LPO ANJOU FR 02 37 64 44 24 anjou@lpo.fr
LPO AQUITAINE FR 05 56 30 44 31 aquitaine@lpo.fr	LPO AQUITAINE FR 05 56 30 44 31 aquitaine@lpo.fr	LPO AUVERGNE FR 03 38 22 37 36 auvergne@lpo.fr	LPO AUVERGNE FR 03 38 22 37 36 auvergne@lpo.fr	LPO AUVERGNE FR 03 38 22 37 36 auvergne@lpo.fr	LPO AUVERGNE FR 03 38 22 37 36 auvergne@lpo.fr
LPO BRETAGNE FR 02 98 30 44 31 bretagne@lpo.fr	LPO BRETAGNE FR 02 98 30 44 31 bretagne@lpo.fr	LPO CÔTE D'AZUR FR 04 93 30 44 31 cote-azur@lpo.fr	LPO CÔTE D'AZUR FR 04 93 30 44 31 cote-azur@lpo.fr	LPO CÔTE D'AZUR FR 04 93 30 44 31 cote-azur@lpo.fr	LPO CÔTE D'AZUR FR 04 93 30 44 31 cote-azur@lpo.fr
LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr
LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr
LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr
LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr	LPO ÎLE-DE-FRANCE FR 01 38 22 37 36 ile-de-france@lpo.fr

Créez un Refuge Rejoignez le réseau des Refuges LPO

Vous êtes un élu, un chef d'entreprise, un directeur d'établissement, un enseignant...

Agissons ensemble pour protéger et améliorer la biodiversité de proximité

Refuges LPO Des refuges pour la nature

Le réseau des Refuges LPO pour protéger la nature et sensibiliser à la biodiversité

Vous êtes dans une école, une maison de retraite, un hôpital, un centre de loisirs, une structure d'accueil pour personnes handicapées...

...et vous désirez d'un coin de nature ; s'habiller pas 1. Créer un Refuge LPO est aggrégé pour la protection de la nature. Impliquez vos élèves, pensionnaires, patients... pour leur permettre d'apprendre et de comprendre l'importance de la biodiversité et mieux la protéger.



Créer un Refuge LPO dans votre établissement, c'est aussi :

- Améliorer le cadre de vie de l'établissement.
- Renforcer le lien social entre les membres de votre établissement.
- Créer un environnement sain sans produits chimiques, protégeant la santé des utilisateurs.
- Créer un terrain d'étude et de conservation de la biodiversité.
- Créer une zone refuge pour la biodiversité (aider les oiseaux en hiver, créer des sites de nidification ou de reproduction, planter des espèces indigènes, observer les milieux, créer une mare pédagogique...).
- Privilégier l'ouverture vers l'extérieur et échanger avec d'autres établissements.

Rejoindre le réseau des refuges c'est en plus !

- Vous bénéficiez d'un contact privilégié avec le comité local de la LPO France et pour un dialogue avec un interlocuteur spécialisé ;
- Vous pouvez rencontrer d'autres membres du réseau et partager vos richesses locales ;
- Vous recevez la lettre d'information trimestrielle par email ou version papier si vous n'avez pas d'accès à internet ;
- Vous avez un accès privilégié à Mon espace Refuges LPO sur le site internet de la LPO. Vous pouvez ainsi faire connaître vos actions et découvrir les actions et conseils des autres membres du réseau (grâce au Wiki Refuge (base documentaire participative)) ;
- Vous pouvez participer aux enquêtes nationales annuelles.

Comment créer votre Refuge LPO ?

- S'engager à respecter la charte des Refuges LPO.
- Contacter l'association locale LPO de votre région ou de votre département.
- Conclure votre engagement (signature d'une convention écrite) et nous adresser votre règlement de 25 € pour recevoir votre coffret Refuges LPO.

Une fois inscrite vous recevrez votre coffret contenant les éléments indispensables à la création de votre Refuge LPO :

- un permis d'association locale LPO de votre région ;
- votre règlement d'officialisation et de votre convention d'engagement ;
- votre notice à lire avant de créer sans attendre ;
- vos 2 mini-guides : "Les aménagements naturels au jardin : "Le casse-cou des jardins" et "Un refuge sans chapeau pour la biodiversité" ;
- un dossier pédagogique qui vous apporte des ressources documentaires et pédagogiques sur la biodiversité au refuge, et des activités pratiques à mener tout au long de l'année ;
- un jeu des jumelles proposant un apprentissage ludique de l'identification des oiseaux ;
- un poster des 4 saisons illustrant les changements de saisons et les observations que vous pourrez y faire.



Si vous souhaitez aller plus loin, la LPO peut proposer tout au long de l'année des animations pédagogiques adaptées à votre public (forums de terrain, animation d'ateliers dans votre refuge, etc.). En s'appuyant sur votre refuge comme support, les animateurs LPO pourront en place un programme pédagogique adapté. Cela-ci permettra à votre groupe de s'impliquer encore davantage dans la protection de la biodiversité et dans la création de votre Refuge LPO.

Vous êtes une collectivité locale ou territoriale

La création d'un Refuge LPO offre la possibilité de mettre en place une démarche exemplaire et reconnue à travers des méthodes de gestion d'espaces verts respectueuses des équilibres écologiques. En adhérent à ce programme, le LPO vous accompagne tout au long de cette démarche grâce à sa technicité et à son expertise. Ce créent un espace d'accueil pour la biodiversité de proximité, vous offre à vos concitoyens un cadre de vie sain, agréable et convivial grâce à un environnement naturel respecté et vertueux.



Créer un Refuge LPO vous permet aussi de...

- Mettre en place des mesures qui s'intègrent à l'agenda 21 et aux RNUO (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
- Devenir acteur de la Trame verte et bleue pour préserver la biodiversité.
- Entrer dans un réseau national de refuges permettant de reconnaître des "territoires écologiques".
- Valoriser les espaces urbains, péri-urbains et le patrimoine local.
- Sensibiliser et éduquer vos concitoyens à la biodiversité ; faire comprendre l'importance de son respect.
- Impliquer et réunir vos citoyens autour d'actions locales.
- Valoriser votre collectivité par une démarche modernement engagée.



Pour aller plus loin...

La LPO propose également de former vos agents de terrain à l'aménagement des espaces verts, aux alternatives aux produits phytosanitaires et aux méthodes de gestion différenciée. Pour garantir davantage votre action plus complète et pérenne d'une réelle transition écologique, n'hésitez pas à miser vos actions de gestion d'espaces verts à des actions d'éducation à l'environnement. La LPO peut aussi offrir la possibilité de mettre en place des outils innovants à la sensibilisation (animations, supports d'information, cartes natives...) à destination de vos concitoyens. Des Refuges LPO peuvent être créés en parallèle et en complémentarité au sein des établissements scolaires, centres sociaux...

Vous êtes une entreprise*

La mise en place d'un Refuge LPO vous offre la possibilité de concrétiser les engagements et les orientations de votre entreprise, en terme de politique de développement durable et d'adhérer dans une démarche active de production de la biodiversité.



Créer un Refuge LPO en 9 étapes

Que vous soyez en collectivité ou en entreprise, en créant votre refuge, la LPO vous propose :

- une évaluation du potentiel de biodiversité de vos terrains et de leurs spécificités naturelles ;
- une réflexion sur les aménagements naturels respectueux des équilibres écologiques ;
- un plan de gestion de vos espaces verts ou de votre terrain ;
- un accompagnement dans la mise en place de votre projet.



L'engagement et la durée du projet Refuge LPO s'adaptent aux possibilités de chaque structure selon son niveau d'implication potentielle en terme de logistique et de budget. Les projets sont mis en place pour une période variant de trois à cinq ans.

Vous êtes intéressé pour rejoindre le réseau des Refuges LPO, contactez l'association locale LPO de votre département ou région.

Créer un Refuge LPO vous permet aussi de...

- Faire vivre l'éthique au quotidien dans l'entreprise.
- Affirmer les valeurs d'une entreprise responsable et citoyenne.
- Sensibiliser vos clients et vos fournisseurs à la protection de l'environnement.
- Mettre en valeur le cadre de vie et le paysage sur le site d'activité.
- Impliquer votre personnel dans le développement durable et mettre en place un management environnemental.
- Engager des actions qui s'intègrent aux normes ISO 14001 : 2004.

* Pour intégrer le réseau des refuges LPO, votre entreprise doit correspondre aux critères de suivi, sans pour autant être obligé de créer votre entreprise à ce jour.

Pour aller plus loin...

Pour impliquer et former d'avantage votre personnel, la LPO vous propose également de mettre en place des animations : journées dédiées à l'environnement à destination des salariés de votre entreprise et de leur famille, journées de formation à l'aménagement des espaces verts, aux alternatives aux produits phytosanitaires et aux méthodes de gestion différenciée...



CP	VILLE	DELEG° LPO	RAISON SOCIALE	CREATION REFUGE	REMARQUES
33920	St Savin	Aquitaine	Le mont des landes	2010	refuge établissement, pas d'animations
35300	Fougères	Ille et Vilaine	Maison de retraite (asso)	2008	
38420	Domene	Isère	Résidence le parc (ccas)	2010	
38660	La Terrasse	Isère	Résidence les Solambres	2011	
49370	Becon les Granits	Anjou	Ehpad Yvon Couet	2010	refuge établissement aucune animation
54760	Faulx	Meurthe et Moselle	Centre de moyen séjour	2010	refuge établissement, animation avant la mise en refuge (diaporama, atelier nichoir et pose. Mais le groupe bénévole s'est arrêté, pas de moyen par la direction) animations dans autre ehpad
74500	Evian les bains	Haute Savoie	Les myosotis (asso)	2010	formation oiseaux et biodiversité prévue en mai pour les salariés.
74600	Seynod	Haute Savoie	Résidence retraite le pré fornet	2011	
89100	St Clément	Yonne	Les ophéliades	2008	Refuge particulier



Annexe 4

UN PARTENARIAT ENTRE LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ET LES EHPAD DE L'HERAULT, POUR QUOI FAIRE?

« Préserver l'oiseau nous a conduit à préserver l'ensemble du vivant et, par conséquent, les milieux naturels qui accueillent les espèces. A terme, cette démarche favorise évidemment le bien-être de l'homme. C'est dans cet esprit qu'avec passion et compétence, les membres de la LPO s'investissent, chaque jour, dans des programmes permettant la découverte, le partage et la conservation. Indépendante et apolitique, la LPO a gagné aujourd'hui une crédibilité qui lui permet de peser dans l'avenir de notre société. »

Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO

www.lpo.fr

DOSSIER DE PRESENTATION

Sophie Cossin
Stagiaire LPO Hérault pôle animation
Avril 2012

Introduction : La LPO fête ses 100 ans



Forte de 45 000 membres, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986. La LPO contribue à une dynamique mondiale à travers le réseau BirdLife International (110 pays, plus de 2 millions d'adhérents), dont elle est le représentant officiel en France.

Son activité s'articule autour de trois grandes missions : protection des espèces, conservation des espaces, éducation et sensibilisation.

Protection des espèces : La LPO est impliquée dans 12 plans nationaux d'action en faveur des oiseaux parmi les plus menacés de France (outarde canepetière, râle des genêts, butor étoilé, balbuzard pêcheur, gypaète barbu, vautour moine, vautour percnoptère, faucon crécerellette, milan royal, grand tétaras, pies-grièches, albatros d'Amsterdam).

Elle coordonne des programmes de sauvegarde d'espèces rares (outarde canepetière, faucon crécerellette, vautour percnoptère) et gère la réintroduction d'oiseaux menacés, comme les vautours fauves et moines dans les Grands Causses (Mission Rapaces) et les outardes canepetières en Poitou- Charentes.

Préservation des espaces : Avec son réseau d'Associations locales, la LPO est l'un des principaux conservatoires nationaux d'espaces naturels. Elle gère plus de 27 000 hectares de milieux naturels dont près de 15 000 ha en réserves naturelles terrestres et maritimes (notamment celle des Sept-Iles dans les Côtes d'Armor et celle de Lilleau des Niges sur l'île de Ré), et plus de 1 500 ha en propriété. Ces espaces sont principalement des zones humides dont la LPO est un des gestionnaires historiques majeurs.

La LPO offre l'opportunité aux particuliers et aux personnes morales (collectivités, établissements, institutions) d'inscrire leurs terrains dans le réseau des Refuges LPO, premier réseau français de jardins écologiques en faveur de la biodiversité. Près de 10 000 Refuges sont actifs à ce jour, sur plus de 15 000 hectares. Grâce à ce réseau, il est possible d'accueillir la faune et la flore, tout en apprenant à réduire son impact sur l'environnement et à jardiner nature.



Education et sensibilisation : Acteur essentiel de l'éducation à l'environnement, la LPO bénéficie de l'agrément "Education nationale" et siège au CFEEDD, instance nationale d'éducation à l'environnement.

Elle propose à tous les publics, et plus particulièrement aux scolaires, des visites guidées, des ateliers, des conférences, des expositions et participe aux grands événements nationaux, tels que la Fête de la nature, la Nuit de la chouette, l'Eurobirdwatch... Ainsi, chaque année, plus de 5 000 animations ou programmes éducatifs sont proposés aux scolaires, soit plus de 100 000 personnes sensibilisées par an.

Avec ses partenaires (FCPN, Parcs Nationaux), elle amplifie son action éducative vers les familles et les jeunes.

Par ailleurs, la LPO développe une activité de tourisme de nature dans les régions. Toute l'année, elle accueille le public dans de nombreux sites naturels comme les réserves ou les cols de migration. Cette offre est présentée dans une vingtaine de guides régionaux de sorties nature et un catalogue national de séjours nature.

(extrait du dossier de presse LPO 2011)



La LPO dans l'Hérault :

Née en 2006, l'association loi 1901 rejoint les 67 autres départements où la LPO est présente. Elle œuvre pour la protection des oiseaux et des habitats dont ils dépendent, et développe les trois grands thèmes de la ligue : protection des espèces, conservation des espaces, éducation et sensibilisation.

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) : Il s'agit de sensibiliser les publics à la protection des grands milieux, des sites et des espèces. Pour la LPO, l'action pédagogique présente un sens réel par rapport à son objet statutaire. Elle est indissociable d'une démarche de préservation des populations d'oiseaux sauvages, de la biodiversité et des milieux. Le comité opérationnel national éducation à l'environnement mis en place suite au Grenelle de l'Environnement a largement reconnu la qualité pédagogique des actions proposées par les acteurs du monde associatif, qui jouent un rôle majeur dans ce domaine, tant auprès des scolaires que du grand public.



La protection des espèces : En plus de ses programmes courants, la LPO Hérault bénéficiera bientôt d'un Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage à Villeveyrac, qui devrait ouvrir ses portes avant l'été 2012. Son objectif premier est la remise dans la nature, après soins et sans dépendance à l'homme, d'animaux sauvages dont certains appartiennent à des espèces rares, menacées ou patrimoniales.



EHPAD et LPO, dans quel but?

Tout au long de notre vie, nous souhaitons être considérés dans chacune de nos dimensions humaines : physique, psychique, sociale et culturelle. La vieillesse s'accompagne souvent d'une perte d'identité sociale. Il est alors nécessaire pour la personne de trouver de nouveaux modes d'intégration et d'identification sociale. En EHPAD, chacun est arrivé avec son histoire, ses envies, ses craintes, et le repli sur soi peut vite apparaître comme un refuge rassurant. D'autant plus que dans ce contexte, le soin se concentre essentiellement sur le corps, sur lequel la personne âgée n'a plus forcément une grande maîtrise.

C'est pourquoi en EHPAD, la personne doit trouver , en plus d'un hébergement confortable et d'un accompagnement adapté à sa situation de dépendance, un lieu convivial où trouver un certain bien-être, la possibilité de s'épanouir et de créer de nouveaux liens. C'est là qu'intervient l'animation : plus qu'un moyen de passer le temps, elle est la création de lien, de « vivre ensemble ». Elle se doit de susciter désir et plaisir. Comme le dit Claudine Badey-Rodriguez, psychologue clinicienne spécialiste de la personne âgée : « *Avec les personnes très âgées, nous n'avons pas d'autre choix que de jouer aux pécheurs de vie avec nos épuisettes à petits bonheurs* ».

La LPO s'inscrit totalement dans cette optique de par son objet même. En effet, qui n'a pas cherché à reconnaître une plume avec ses petits enfants au détour d'un chemin, qui ne s'est pas ému d'une hirondelle faisant son nid... Ce sont des moments de petits bonheurs tout simples, faciles à retrouver. Ils font appel à la mémoire, aux divers sens, et peuvent enclencher du dialogue, du lien, qui peuvent être pérennisés par des actions tout au long de l'année.





Les outils de la LPO :

1 - La LPO, un support de votre projet d'animation

1a-les interventions avec les résidents

L'entrée en EHPAD est parfois une épreuve pour la personne âgée : perte de l'autonomie, des repères sociaux, des habitudes de vie. Pour pallier ces manques, il est important que la personne crée des liens affectifs avec son nouvel entourage. Cela se fera à chaque moment de son séjour pendant les repas, les soins, lors des activités. Le lien se crée souvent par la conversation, le rapport à l'autre. C'est pourquoi il est important de donner de la dynamique à l'échange, en proposant des activités elles-mêmes liées à l'affectif, qui feront, peut-être, remonter des souvenirs, ou tout simplement naître de nouvelles émotions.

Les personnes souffrant de troubles cognitifs sont extrêmement réceptives à leur environnement. Nous souhaiterions accompagner les résidents au rythme des saisons, en favorisant une approche multisensorielle, et en travaillant par exemple avec eux sur la réminiscence. En effet, il semble important que les résidents retrouvent les repères affectifs qu'ils ont eu, enfants, avec la nature. Les odeurs, les couleurs, les sons... diffèrent selon la saison et sont chargés émotionnellement.

Nous souhaiterions également favoriser l'intergénérationnel en invitant des écoliers à construire des nichoirs avec les résidents, identifier les chants, etc...

L'approche est d'autant plus pertinente si votre EHPAD a créé un jardin thérapeutique, et contribuera à améliorer la qualité de cadre de vie de l'établissement.

1b-les interventions avec les membres du personnel

Sur votre site, vous pouvez mener des actions fortes pour préserver, restaurer, et valoriser la biodiversité.

La LPO propose des outils pédagogiques pour valoriser la nature de proximité en permettant aux résidents et personnels des EHPAD de s'impliquer dans l'aménagement d'espaces naturels favorables à la faune et à la flore dans l'enceinte de l'établissement. Ces



espaces servent de support à des activités de sensibilisation à la nature de proximité menées essentiellement par le personnel et les animateurs, avec le soutien de la LPO Hérault.

L'animateur de la LPO Hérault peut vous proposer à la carte des actions de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement. Les animations liées à l'avifaune sont un moyen efficace pour apprendre à s'arrêter et regarder autour de soi, écouter ce qui nous entoure, être présent. Et par là-même, ressentir du bien-être, donc moins de stress. C'est aussi un moyen de re-crée le lien entre les membres du personnels, et avec les résidents, hors des soins quotidiens.

1c-Les thèmes pouvant être abordés

La découverte du milieu

- « Il y a de la vie dans les jardins de l'EHPAD »
- « Le jardin dans tous les sens » (Ecoute, observation, senteur, conte, etc.)
- « Les artistes en herbe » (art plastique, etc.)

La faune de mon EHPAD

- « Les oiseaux des jardins au fil des saisons »
- « Les petits mammifères » (hérisson, écureuil)

Les aménagements nature

- « L'hôtel et le restaurant des oiseaux »
- « Créer un observatoire »



2 - les Refuges

Le contexte

« Mon établissement est un Refuge LPO » propose aux personnes morales comme les établissements scolaires, les maisons de retraite, les hôpitaux, les centres de loisirs, les



centres sociaux, ou encore les musées un programme pour éduquer et sensibiliser à la biodiversité, du plus jeune âge aux seniors.

Créer un « Refuge LPO », c'est étudier la faune et la flore de proximité, rechercher de la documentation, découvrir par soi-même... Créer un « Refuge LPO », c'est s'engager moralement à favoriser la biodiversité sur un espace déterminé.

Ce projet présente une forte dimension intergénérationnelle. Les familles, les amis, les enfants peuvent participer à la réalisation de ce projet en apportant leur expérience, leurs suggestions, leur savoir-faire.

Pour les personnes âgées ne pouvant que difficilement se déplacer, quoi de plus excitant que d'aller remplir chaque jour, les mangeoires de graines de tournesol, afin d'ensuite observer, par la baie vitrée du salon, les allées et venues des mésanges en train de se rassasier ! Les nostalgiques de leur jardin pourront peut-être faire un jardin biologique, semer un mélange de graines pour réaliser une pelouse fleurie, et d'autres encore construire mangeoires et nichoirs.

La création d'un Refuge LPO dans un établissement entraîne certaines modifications dans les méthodes d'entretien, notamment la gestion des espaces enherbés et arborés (cf. Charte des Refuge LPO). Ainsi, dès le commencement du projet, le personnel concerné doit être associé au projet dans lequel il pourra jouer un rôle important.

Les objectifs



Cette opération de création de Refuges LPO poursuit différents objectifs :

- Mettre en place une action forte de préservation de l'environnement au sein d'un établissement ;
- Valoriser le patrimoine naturel de l'établissement, et particulièrement les richesses naturelles faune et flore ;
- Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine naturel de l'établissement et à l'importance de sa prise en compte et de sa préservation.





En guise de conclusion

En ces temps où nous avons du mal à prendre le temps, il est nécessaire de s'arrêter pour faire émerger des « petits bonheurs ». Des activités au profit de l'oiseau et de la nature, accompagnées de sorties par exemple, donnent la satisfaction de participer à un projet de protection de la nature, une occasion de renforcer l'estime de soi et de se sentir intégré dans le tissu social. C'est aussi un support à la créativité, au besoin de rêve et d'évasion.

Nous avons au moins un objectif commun : contribuer à améliorer la qualité de vie des gens, en prenant soin de leur environnement. Les moyens de le mettre en œuvre nous appartiennent, à nous de le construire, ensemble.



Pour nous contacter :	Téléphone	Mail
LPO Hérault	04 67 68 88 74	herault@lpo.fr
Valérian Tabard <i>Responsable pôle animation LPO hérault</i>	06 81 37 81 63	Valerian.tabard@lpo.fr
Sophie Cossin <i>Stagiaire pôle animation (jusqu'au 30 juin 2012)</i>	06 67 00 90 34	Sophie.cossin1@sfr.fr



Date	Déroulement	Remarques	Ressources
Sem 4	La Semaine : -chercher contacts EHPAD à rencontrer -voir ce qui se fait en EE avec les cliniques – EHPAD, soins de suite, cliniques psy... -créer un doc de présentation de la LPO (ou prendre un existant) -fondation Alzheimer + fondation Médéric : cherchent des projets pr donner leur argent : aller vérifier. Seraient intéressés par dvpt dptal...		
9/13 avril	Lundi férié		
	Mardi Trouver adresses Cap Santé OK Fondation Alzheimer : axée sur la recherche (médecine + sciences sociales) Fondation Médéric : soutien aux initiatives locales (ex organisation de journées d'échanges, sortie hebdo au marché, voyage bagnols/cèze : jardin conçu par et pour les participants de l'accueil de jour...)	MBV – OC SANTE - CAP-SANTE ... = groupes sur la région Rien dans l'Hérault? Si, ds « soutien psychosocial »: Les violettes Mtp (atelier de stimulation) Asso Alzheimer Beziers (accueil demi journée + atelier d'expression verbale) CLIC Lodève (accompagnement et prédiagnostic)	Envoi par V du PROJET PEDDA : « mon établissement est un refuge LPO » http://www.fondation-mederic-alzheimer.org/fre/Soutien-aux-Initiatives-locales/Initiatives-aidees-et-primees-de-2001-a-2011/Les-personnes-malades/Vie-sociale (imprimé liste Lauréats initiatives locales)

Date	Déroulement	Remarques	Ressources
	Mercredi Fondation de France NADA		

Date	Déroulement	Remarques	Ressources
	Subventions europeennes NADA pour l'année (?) Auvence, constructeur EHPAD – engagement DD, intergénérationnel (Parc Saint Exupéry - 14 avenue Jacqueline Auriol 33700 MERIGNAC) Rédaction courrier	développent partenariats (ex avec surfrider foundation)	WWW.auvence.com

23

	Jeudi tel aux groupes rédaction courrier suite mise en page CR-prévisionnel LPO recherche partenariats existants entre asso/EHPAD... (voir feuille « en vrac » 12/04)	Contacts notés ds liste EHPAD envoyé à Valérian pour correction	
	Vendredi copié signature LPO pr mail cr sem 15/prévisionnel sem 16 travail sur chronogramme		
Sem 5	La semaine : Envoi courrier aux groupes (ap relecture Valérian) envoi courrier Ehpap (légèrement différent groupe) suivi subventions/appels à projets refuges LPO EHPAD ailleurs (tel : quel suivi? cot ça se passe, ont-ils dvpé partenariat, animations...?) mise au point du chronogramme d'activités (a l'aide du référentiel chorum) mettre au point un dossier de présentation déroulement	Congés Valérian 18/25 ok	

	<p>Jeudi tel aux groupes rédaction courrier suite mise en page CR-prévisionnel LPO recherche partenariats existants entre asso/EHPAD... (voir feuille « en vrac » 12/04)</p>	<p>Contacts notés ds liste EHPAD envoyé à Valérian pour correction</p>	
	<p>partenariat : diagnostic, ... à partir des docs LPO</p>	<p>en cours</p>	

Résumé

"Si je parle à quelqu'un, je le regarde et nous sommes reliés ; je ne peux plus reculer, il faut que lui envoie le produit de ma réflexion, ou ma spontanéité, ou mes explications. L'autre n'est plus un ennemi : il devient un partenaire."

Jean Guitton ne pouvait pas mieux introduire la notion de partenariat. Qu'associations d'éducation à l'environnement et entreprises entament aujourd'hui le dialogue est une nécessité. Des initiatives naissent de plus en plus sur les territoires. C'est ainsi que La Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault -LPO34- a relevé le défi d'aller à la rencontre des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes -EHPAD- du département.

La rencontre des acteurs est primordiale dans la mise en place d'une telle démarche. En l'occurrence elle a permis de cibler plus précisément les attentes des EHPAD, et ainsi d'adapter l'offre initiale de la LPO34. Ce nécessaire ajustement aura lieu tout au long du partenariat, les envies et les freins de chacun des interlocuteurs évoluant au fil du temps.

Longue aventure que la mise en partenariat, qui demande de l'énergie et de la disponibilité dans le temps, de la part des deux interlocuteurs. Il faut un moteur. Celui de la passion et de l'engagement, et les fruits récoltés n'en seront que meilleurs.

Cinq mots clés : partenariat – association – entreprise – outils – animation